

## L'économie sociale et solidaire : entreprendre et travailler autrement

### Travailler dans le secteur de l'éducation populaire

#### Qu'est ce que l'éducation populaire ?

« L'éducation populaire est l'éducation pour tous, par tous, tout au long de la vie, dans un État laïque et républicain. Elle procède d'une double démarche qui favorise l'accès du plus grand nombre à la culture (comme condition d'exercice de la citoyenneté), en même temps qu'elle met en commun des savoirs et des compétences.<sup>1</sup>

En prônant et en défendant les valeurs de coopération, de solidarité, de justice et d'émancipation, les associations d'éduc' pop' agissent en permanence en faveur de la participation citoyenne, de la mixité intergénérationnelle et sociale, de la lutte contre les discriminations, du développement durable.

L'objectif de ces associations est de transformer la société en rendant les citoyens acteurs et co-auteurs de leur devenir, et en contribuant à expérimenter et construire avec eux des alternatives éducatives, économiques, sociales et politiques.

L'éduc' pop' s'appuie sur des méthodes actives visant à agir avec les personnes et non à leur place, en privilégiant l'action sur la théorie, la solidarité sur la compétition, le processus sur le résultat, le questionnement sur la solution.

**L'éducation n'étant pas une fin en soi, les mouvements d'éducation populaire ont pour vocation de favoriser et d'accompagner l'engagement citoyen par la menée de projets, base de toute action démocratique**

#### Description du secteur, des domaines d'activités

Si le concept d'« Éducation Populaire » relève d'une définition commune, son application est toute personnelle à chaque mouvement qui s'y réfère, en fonction des sensibilités qui l'animent et de son histoire.

Le Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CNAJEP) regroupe plus de 70 associations et fédérations nationales d'éducation populaire dont certaines rassemblent un très grand nombre d'associations (2 millions d'adhérents pour la seule Ligue de l'enseignement).

Le nombre total généralement retenu est de **430 000 associations d'éducation populaires soit 49% du nombre total d'associations. Leur budget cumulé est de l'ordre de 18 milliards d'euros soit 1,4 % du PIB. Elles emploient 680 000 personnes** soit 350 000 équivalent temps plein. Le secteur jeunesse éducation populaire mobilise **plus de 6 millions de bénévoles.**

Ces quelques chiffres mettent en évidence le rôle de l'éducation populaire comme **acteur majeur de la société civile** de notre pays, mais aussi son poids comme acteur économique, et sa place incontournable ont comme force d'engagement citoyen. Rappelons enfin sa position prépondérante dans certains secteurs de l'action publique comme **celui des politiques de jeunesse dans le champ du temps libre**. Dans ce registre, les collectivités locales sont les premiers financeurs, mais les associations d'éducation populaire sont les premiers employeurs. L'éducation populaire est un acteur majeur du secteur de l'éducation non formelle, en dehors du cadre scolaire. **Elle a également un rôle essentiel dans nombre de quartiers populaires de nos villes comme en milieu rural à travers la gestion d'équipements de proximité sur des territoires souvent délaissés par les services publics.**

<sup>1</sup> extrait de l'Education populaire : pour un engagement solidaire – éditions du temps- avril 2009

---

## Grandes tendances de l'emploi du secteur

Les associations employeurs versent 37 milliards d'euros de salaires soit 5% de la masse salariale totale des secteurs privés-publics. Ce sont plutôt des petites structures à moins de 10 salarié-es. Les professions intermédiaires (chargés de missions, chargés de développement) y sont nombreuses. Près d'un quart des salariées des associations ont un niveau bac +2 ou bac +3. L'entrée dans l'emploi se fait tant par l'activité militante : la personne est déjà inscrite dans la vie associative en tant que bénévole que par l'entrée diplôme. La plupart des personnes en poste (hors métier administratif) ont dans leur parcours côtoyé la vie associative et l'éducation populaire avant de l'intégrer en tant que salarié-e.

**En Pays de la Loire, il y a plus de 10 000 emplois dans le sport et l'animation, soit deux fois plus qu'en 1990, lors du dernier recensement de la population.** Ce sont 1 080 emplois dans les collectivités territoriales, dont 590 en animation sportive et 490 en animation socio culturelle, 1193 dans l'éducation nationale (enseignants du sport) et 8 329 déclarant un métier du sport et de l'animation au recensement, dans le secteur associatif et privé.

**Toutes les qualifications ne sont pas à visée professionnelle. L'éducation populaire c'est avant tout un nombre important de militant-es bénévoles engagés dans l'ensemble de nos activités. Mais le développement constant des secteurs de l'animation et de la pratique sportive ont conduit à professionnaliser l'encadrement.**

## Qu'est ce que l'économie sociale et solidaire dans l'éducation populaire ?

Les associations d'éduc' pop' s'inscrivent dans l'économie sociale, une troisième voie entre le secteur marchand et la sphère publique, qui pose comme précepte que toute activité économique est précédée d'un projet social.

Si toutes les associations ne sont pas employeurs, elles représentent **83 % des structures de l'ESS** et **77 % du nombre de salariés**. Structures de proximité à lien avec les habitant-es, leur activité est pas essence non délocalisables. Forte de valeurs où l'humain est au centre du projet, l'éducation populaire qui pré existe au concept d'économie sociale est avant tout basée sur la notion de projet collectif partagé et de l'éducation pour toutes et tous et par toutes et tous tout au long de la vie.

## Se former

L'éducation populaire défend l'idée de formation professionnelle au service des projets de l'éduc pop. Il s'agit de former des personnes capables d'interroger les enjeux d'un territoire sur lequel elles agissent, de travailler en complémentarité avec les autres acteurs (bénévoles, enseignant-e-s, travailleurs sociaux...) et d'accompagner leurs publics vers une plus grande participation à des projets collectifs.

- **Le CRAJEP** propose différentes formations professionnelles qui s'inscrivent dans les préceptes cités ci-dessus. <http://www.crajep-pdl.org>
- Le **Cariforef des Pays de la Loire** a conduit plusieurs études récentes, sur le sport et l'animation, en général ou dans certains domaines particuliers. Consultation et possibilité de téléchargement des études sur leur site
- Sur le site du **Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative** : informations sur le calendrier des examens et des formations, la réglementation des diplômes, leur rénovation, les aménagements de formations et les aides au financement.

## Les acteurs « ressources »

- Le **CNAJEP** regroupe des associations et fédérations nationales d'éducation populaire : <http://educ-pop.org>
- Le **CRAJEP** regroupe les associations d'éducation populaire en Région : <http://www.crajep-pdl.org>
- Liste des fédérations d'éduc pop (site du Conseil Général 44) > Fédé Centres sociaux, UFCV, Ceméa, Francas, ... [www.loire-atlantique.fr/jcms/cg\\_33760/les-federations?hlText=fal44](http://www.loire-atlantique.fr/jcms/cg_33760/les-federations?hlText=fal44)
- Le Centre de ressources de la **FAL 44** : offres d'emploi, plate forme d'appui et formation des employeurs associatif : [www.centrederesources44.org](http://www.centrederesources44.org)

La FAL et ses partenaires éditent un guide pratique de l'association, consultable en ligne <http://www.guidepratiqueasso.org/>